



Entretien de chaudière annuel

Par **agauffre**, le **16/01/2008** à **10:30**

Nous avons emménagé dans notre logement le 18 novembre 2007 nous payons un loyer de 550 € et 35 € de charge chaque mois. Nous avons reçu le décompte des charges pour 2007 et les provisions 2008, en plus des 70€ déjà versés en 2007 notre propriétaire nous demande de nous acquitter de la somme de 60€ (couvrant l'entretien de la chaudière (de octobre 2007 à octobre 2008) et compte à nouveau 100€ d'entretien en 2008.

L'entretien de la chaudière doit-il être proratisé au temps resté dans le logement?

Est-il normal de payer l'entretien à l'avance?